

F⁹. AFFAIRES MILITAIRES.

Le titre "Police militaire", attribué à la sous-série F⁹ dans l'*Etat sommaire* de 1891, qui reproduit à cet égard l'*Inventaire général* sommaire de 1867, convenait mal à un ensemble de dossiers correspondant à des affaires traitées exclusivement par l'autorité civile. Bien préférable a paru l'expression "Affaires militaires", que Natalis de Wailly avait adoptée à l'origine, et qui a maintes fois figuré dans la nomenclature des attributions du Ministère de l'Intérieur.

Aux termes d'un arrêté du 29 mars 1815, la 5^e division de ce ministère comprenait, entre autres, un "bureau de garde nationale et d'affaires militaires". Pendant les premiers mois de 1822, il y eut une "Direction des gardes nationales et des affaires militaires", en conséquence d'un arrêté du 30 décembre 1821, dont l'article III était ainsi conçu : "Le chevalier Allent conservera, avec le titre de directeur, le travail concernant la garde nationale, les sapeurs-pompiers et les attributions appartenant au Ministère de l'Intérieur, relativement à la gendarmerie et au recrutement". Une ordonnance du 11 octobre 1832 fit passer du Ministère de l'Intérieur à celui du Commerce et des Travaux publics -- disposition qui fut abrogée dès le 31 décembre suivant -- "l'organisation et l'administration des gardes nationales et les autres affaires militaires dans lesquelles intervient l'autorité civile". L'expression "affaires militaires" se trouve expliquée par les indications dont ces textes l'accompagnent, et moyennant la combinaison lesquelles on peut définir assez exactement la sous-série F⁹, en disant que les documents qui la composent se rapportent aux affaires militaires traitées par le Ministère de l'Intérieur, et notamment à la garde nationale.

La "Direction des gardes nationales et des affaires militaires", créée, ainsi qu'il a été dit, à la fin de 1821, cessa d'exister dès juin 1822, et il faut se reporter au début de la Monarchie de Juillet pour rencontrer de nouveau un organisme analogue. Institué au Secrétariat général du Ministère de l'Intérieur par l'arrêté du 21 août 1830, qui réglait les attributions des bureaux, le "bureau des gardes nationales" fit place momentanément, d'abord à une section composée de deux bureaux, formée dès le 26 octobre suivant, puis, à partir du 2 janvier 1831, à une "Division des gardes nationales du royaume et des affaires militaires", laquelle fut supprimée le 24 juin 1835. L'*Almanach* de 1854 est le dernier où l'on voit le service des "gardes nationales et affaires militaires" attribué à un bureau spécial, le 3^e de la "division du Secrétariat" : ce service fut rattaché au 1^{er} bureau de la "Direction de l'Administration générale et départementale" par l'arrêté d'organisation pris le 26 août 1854 à la suite d'un décret du 21.

A l'exception d'une liasse relative à l'arsenal de Meulan, aujourd'hui comprise dans F⁹ 58, et qui a été distraite d'un envoi fait en juin 1821 par la Commission de l'Instruction publique, et de 125 liasses remises le 5 décembre 1831 par l'état-major de la Garde nationale, les documents à l'aide desquels la sous-série F⁹ fut constituée provenaient de versements, antérieurs à 1839, du Ministère de l'Intérieur.

L'effectif originel de cette sous-série -- 18 registres et 866 liasses -- n'a subi que d'insignifiantes modifications jusqu'à l'impression de l'*État sommaire* de 1891. Il n'en a pas été de même depuis lors.

La circulaire du 12 août 1887, réglementant les suppressions de papiers dans les archives départementales, visait, entre autres documents, ceux qui ont trait à la garde nationale. Par analogie, et en vertu d'une autorisation ministérielle du 4 avril 1892, les documents similaires déposés aux Archives nationales ont été soumis à un triage : l'opération a porté sur 915 articles, dont 119 appartenaient à F⁹, le surplus faisant partie du "fonds des nouveaux versements".

La répartition, commencée en 1894, de ce fonds entre les diverses subdivisions de la série F, a procuré de notables accroissements à la sous-série F⁹, dont le classement a été, à cette occasion, complètement refondu.

Enfin, un versement effectué par le Ministère de l'Intérieur le 31 mai 1917 a enrichi cette sous-série de 81 articles concernant l'exécution de la loi du 4 avril 1873, relative à la conservation des tombes des soldats morts pendant la guerre de 1870-1871.

On ne saurait, au lendemain des événements de 1914-1918, considérer comme définitivement fermée la sous-série F⁹ : elle paraît toute désignée pour recevoir, s'ils entrent quelque jour à l'hôtel de Soubise, les papiers du Ministère des Pensions, des Primes et des Allocations de guerre, institué par les décrets des 20 et 29 janvier 1920.

Paul MARICHAL.

F⁹ 1-10. Organisation et service de la garde nationale; distributions d'armes; poudres et salpêtres; mouvements de troupes : dossiers constitués d'ancienneté, vraisemblablement à l'époque du Directoire.

1. Ain-Cher. 1789-1793.
2. Corse-Hérault. 1789-1793.
3. Ille-et-Vilaine-Lozère. 1789-1792.
4. Maine-et-Loire-Mayenne. 1789-1793.
5. Meurthe-Moselle (Haut-). 1768-1792.
6. Rhône-et-Loire. 1780-1792.
7. Saône (Haut-)-Sarthe. 1790-1792.
8. Seine. 1790-an IV.
9. Seine-Inférieure-Sèvres (Deux-). 1790-1792.
10. Somme-Yonne. 1789-an XI.

Les n^{os} 11 à 35 sont vacants : les registres qu'ils ont désignés sont aujourd'hui cotés F 3141-3163 et 1481²⁻³.

F⁹ 36-38. Locaux et emplacements militaires.

37. Ain-Mont-Tonnerre. 1790-1831.
38. Morbihan-Vosges. 1772-1826.

F⁹ 39-47. Service de la troupe à l'intérieur.

40. Ain-Corse. 1791-1818.
41. Côte-d'Or-Gironde. 1790-1821.

- 42. Hérault-Lys. 1790-1822.
- 43. Maine-et-Loire-Moselle. 1791-1822.
- 44. Nèthes (Deux-)-Pyrénées (Basses-). 1790-1822.
- 45. Pyrénées-Orientales-Sarthe. 1790-1822.
- 46. Seine-Seine-et-Oise. 1791-1814.
- 47. Sèvres (Deux-)-Yonne. 1789-1821.

F⁹ 48-50. Événements militaires: dossiers classés chronologiquement. 1790-1820.

Les n^{os} 51-52 sont vacants : les registres qu'ils ont désignés sont aujourd'hui cotés F 3139-3140.

F⁹ 53. Personnel : règlements sur les grades et emplois; solde; indemnités de route; emplois civils; cumuls et incompatibilités; mariage des militaires; militaires décédés; demandes de recherches relatives à des militaires; invalides; militaires en congé, en réforme, en retraite ; familles des militaires; protection des propriétés des défenseurs de la patrie. 1790-1847.

F⁹ 53 bis. Personnel : décret du 24 octobre 1868 sur les emplois civils réservés aux anciens militaires. 1860-1869.

F⁹ 53 ter. Personnel : décret du 9 décembre 1813 accordant des secours aux parents indigents des conscrits. 1811-1814.

F⁹ 54. Personnel : demandes d'emplois et de grades; services militaires rendus ou offerts à la France par des étrangers; distinctions honorifiques : affaires diverses, officiers et troupe; fonctionnaires et auxiliaires civils. 1790-1835.

F⁹ 54 bis. Personnel : décret du 25 mars 1810, en ce qui concerne le mariage de 6,000 militaires. 1810.

F⁹ 55. Justice militaire. 1790-1850.

F⁹ 56-57. Service de santé. 1791-1821.

F⁹ 58-60. Armement et munitions. 1792-1852.

F⁹ 61. Habillement et équipement. 1791-1826.

F⁹ 62. Fournitures des dépôts de cavalerie. 1813-1814.

F⁹ 63. Subsistances. 1789-1821.

F⁹ 64. Fourrages. 1791-1830.

F⁹ 65. Casernement et couchage. 1789-1821.

F⁹ 66. Chauffage et éclairage; guérites des postes civils; travaux du génie; fournitures militaires en général. 1792-1822.

F⁹ 67. Service des étapes. 1792-an xi.

F⁹ 68. Remonte. 1791-1821.

F⁹ 69. Transports militaires.

F⁹ 70. Réquisitions : affaires diverses classées chronologiquement; lois et circulaires. 1793-1823.

F⁹ 70 bis. Réquisitions d'ouvriers pour le service de la Grande-Armée et les corps d'observation de Mayence, de l'Adige, de Hambourg et de Bavière. 1815.

F⁹ 71-80. Levées de 1813. 1813-1814.

Les n^{os} 81-82 sont vacanis, les registres qu'ils ont désignés sont aujourd'hui cotés F 3137-3138.

F⁹ *83-*87. Offres de chevaux, de cavaliers et d'argent en 1813 : registres.

F⁹ 88-128. Offres de chevaux, de cavaliers et d'argent en 1813.

92. Ain-Allier.

93. Alpes (Basses-)-Apennins.

94. Ardèche-Ariège.

95. Arno-Aveyron.

96. Bouches-de-l'Elbe-Bouches-du-Rhin.

97. Bouches-du-Rhône-Bouches-de-l'Yssel.

98. Calvados-Charente.

99. Charente-Inférieure-Corse.

100. Côte-d'Or-Doire.

101. Dordogne-Dyle.

102. Ems-Occidental-Escaut.

103. Eure-Finistère.
104. Forêts-Garonne (Haute-).
105. Gênes-Gironde.
106. Hérault-Indre.
107. Indre-et-Loire-Jemmapes.
108. Jura-Loir-et-Cher.
109. Loire-Loiret.
110. Lot-Maine-et-Loire.
111. Manche-Marne (Haute-).
112. Mayenne-Meuse.
113. Meuse-Inférieure-Montenotte.
114. Mont-Tonnerre-Nèthes (Deux-).
115. Nièvre-Nord.
116. Oise-Pas-de-Calais.
117. Pô-Pyrénées (Basses-).
118. Pyrénées (Hautes-)-Rhin (Haut-).
119. Rhin-et-Moselle-Roër.
120. Rome-Saône-et-Loire.
121. Sarre-Seine.
122. Seine-Inférieure-Seine-et-Oise.
123. Sesia-Stura.
124. Tarn-Taro.
125. Trasimène-Vaucluse.
126. Vendée-Vosges.
127. Yonne-Zuyderzée.
128. Royaume d'Italie, Provinces illyriennes, grand-duché de Berg.

F⁹ 129. Logement des gens de guerre. 1791-1849.

F⁹ 130-132. Remise à l'État par les communes des sommes par elles avancées en 1814 pour le service des armées. 1814-1815.

F⁹ 133-134. Réquisitions ; dossiers classés par départements. 1791-1830.

133. Ain-Jura.

134. Landes-Yonne.

F⁹ 135-136. Prisonniers de guerre. 1793-1819.

136. Ain-Somme.

F⁹ 137. Déserteurs et réfugiés étrangers. An II-1817.

F⁹ 138-141. Recrutement : documents généraux. An IV-1851.

F⁹ 142-149. Recrutement : législation et réglementation. An II-1830.

F⁹ 150-261. Recrutement : correspondance générale.

150. Ain. An VIII-1835.

151. Aisne. An VII-1833.

152. Allier. An VIII-1831.

153. Alpes (Basses-). 1791-1832.

154. Alpes (Hautes-). An VII-1831.

155. Alpes-Maritimes-Apennins. An IX-1814.

156. Ardèche. An IV-1831.

157. Ardennes. An V-1833.

158. Ariège. An VIII-1833.

159. Arno-Aube. An VII-1833.

160. Aude. 1792-1835.

161. Aveyron. An VIII-1833.

162. Bouches-de-l'Elbe-Bouches-de-l'Yssel. 1811-1813.

163. Bouches-du-Rhône. An VII-1833.

164. Calvados. An IV-1833.

165. Cantal. 1792-1833.

166. Charente. An VII-1835.

167. Charente-Inférieure. An VII-1835.

168. Cher. An IV-1834.
169. Corrèze. An IV-1833.
- 170-171. Corse. 1792-1833.
172. Côte-d'Or. 1792-1831.
173. Côtes-du-Nord. An XI-1833.
174. Creuse. 1792-1831.
175. Doire. An XI-1814.
- 176-177. Dordogne. An VI-1832.
178. Doubs. An VII-1835.
179. Drôme. An VII-1833.
180. Dyle-Escaut. An VI-1814.
- 181-182. Eure. An II-1833.
183. Eure-et-Loir. 1792-1835.
184. Finistère. 1793-1833.
185. Forêts-Frise. An VII-1813.
186. Gard. 1792-1834.
187. Garonne (Haute-)-Gênes. 1792-1831.
188. Gers. An-VI-1831.
189. Gironde. 1792-1831.
- 190-192. Hérault. An VIII-1831.
193. Île d'Elbe-Ille-et-Vilaine. An VII-1831.
194. Indre. An VII-1831.
195. Indre-et-Loire. An VIII-1831.
196. Isère. An VII-1831.
197. Jemmapes. An VII-1813.
198. Jura. An VII-1831.
- 199-200. Landes. An VII-1832.
201. Léman-Lippe. An VII-1813.
202. Loir-et-Cher. 1792-1831.
203. Loire. An VII-1832.

- 204. Loire (Haute-). An VII-1832.
- 205. Loire-Inférieure. An VII-1831.
- 206. Loiret. An VII-1831.
- 207. Lot. An IV-1832.
- 208. Lot-et-Garonne. 1792-1831.
- 209. Lozère. An VII-1832.
- 210. Lys. An V-1813.
- 211. Maine-et-Loire. An XI-1832.
- 212-213. Manche. An VII-1831.
- 214. Marengo. An XIII-1813.
- 215. Marne. An VII-1831.
- 216. Marne (Haute-). 1793-1831.
- 217. Mayenne. An IV-1831.
- 218. Meurthe. An VII-1832.
- 219. Meuse. 1792-1831.
- 220. Méditerranée-Mont -Blanc. An V-1813.
- 221. Monténotte-Mont-Tonnerre. An VIII-1814.
- 222. Morbihan. 1792-1831.
- 223. Moselle. An III-1831.
- 224. Nèthes (Deux-). An VII-1813.
- 225-226. Nièvre. 1791-1831.
- 227-228. Nord. An V-1831.
- 229. Oise. 1792-1831.
- 230. Orne. 1793-1831.
- 231. Ombrone-Ourthe. An VII-1813.
- 232-233. Pas-de-Calais. An IV-1832.
- 234. Pô. An XIII-1814.
- 235. Puy-de-Dôme. An IV-1831.
- 236. Pyrénées (Basses-). An V-1831.
- 237-238. Pyrénées (Hautes-). An IV-1831.

- 238 *bis-ter*. Pyrénées-Orientales. An V-1832.
239. Rhin (Bas-). 1792-1831.
240. Rhin (Haut-)-Rhin-et-Moselle. An VI-1831.
241. Rhône. An VII-1831.
242. Roër-Rome. An XIII-1813.
243. Sambre-et-Meuse. An VII-1813.
- 243 *bis*. Saône (Haute-). 1792-1831.
244. Saône-et-Loire. An IV-1831.
245. Sarre-Sarthe. An VII-1831.
246. Seine. 1793-1837.
- 247-248. Seine-Inférieure. An IV-1832
249. Seine-et-Marne. An IV-1831.
250. Seine-et-Oise. An IV-1831.
251. Sesia-Simplon. An VII-1831.
- 251 *bis*. Somme. An IV-1832.
- 251 *ter*. Stura-Tanaro. An XII-1814.
252. Tarn. An IV-1832.
253. Tarn-et-Garonne. 1809-1832.
254. Taro-Trasimène. 1806-1813.
255. Var. An VII-1831.
256. Vaucluse. An VI-1832.
257. Vendée. An VIII-1831.
258. Vienne. An VII-1831.
259. Vienne (Haute-). An VII-1831.
260. Vosges. An VII-1832.
261. Yonne-Zuyderzée. An VII-1831.

F⁹ 262. Recrutement : conscription. An VI-1815.

F⁹ 263. Recrutement : levées de 1813 et 1814.

F⁹ 264-265. Recrutement: classes de 1816 à 1856. 1818-1857.

F⁹ 266-285. Recrutement : engagements volontaires.

- 267. Ain-Ardèche. 1818-1833.
- 268. Ardennes-Aude. 1818-1836.
- 269. Aveyron-Charente. An VII-1836.
- 270. Charente-Inférieure-Côte-d'Or. 1815-1836.
- 271. Côtes-du-Nord-Drôme. 1818-1836.
- 272. Eure-Garonne (Haute-). 1818-1832.
- 273. Gers-Hérault. 1818-1832.
- 274. Ile-et-Vilaine-Jura. 1818-1832.
- 275. Landes-Loiret. 1815-1833.
- 276. Lot-Manche. 1818-1833.
- 277. Marne-Meuse. An IX-1833.
- 278. Morbihan-Nord. 1818-1833.
- 279. Oise-Pyrénées (Basses-). 1818-1832.
- 280. Pyrénées (Hautes-)-Rhin (Haut-). 1815-1833.
- 281. Rhône-Sarthe. 1818 1832.
- 282. Seine. 1819-1833.
- 283. Seine-Inférieure-Somme. 1818-1833.
- 284. Tarn-Vendée. 1818-1833.
- 285. Vienne-Yonne. 1818-1833.

F⁹ 286-287. Recrutement : fraudes. An VI-1846.

F⁹ 288-289. Recrutement : exemptions et dispenses. 1792-1844.

F⁹ 290-296. Recrutement : entreprises de remplacement. An XIII-1834.

F⁹ 297-319. Désertion. 1791-1833.

- 301. Ain-Bouches-du-Rhône.
- 302. Calvados.
- 303. Cantal-Côte-d'Or.
- 304. Côtes-du-Nord-Dordogne.

305. Doubs.

306. Drôme-Gironde.

307. Hérault.

308. Île-d'Elbe-Lot.

309. Lot-et-Garonne.

310. Lozère-Nord.

311. Oise.

312. Ombrone-Rhin (Bas-).

313. Rhin (Haut-).

314. Rhin-et-Moselle-Saône-et-Loire.

315. Sarre-Seine.

316. Seine-Inférieure-Tarn-et-Garonne.

317. Taro-Vaucluse.

318. Vendée-Vienne (Haute-).

319. Vosges-Yonne.

F⁹ 320-326. Gendarmerie. 1771-1847.

323. Ain-Gironde.

324. Hérault-Mayenne.

325. Meurthe-Rhône.

326. Sambre-et-Meuse-Yonne.

F⁹ 327-338. Sapeurs-pompiers.

327. Documents généraux. -- Ain-Nièvre. An XII-1856.

328. Nord (Annœnllin-Seclin). 1816-1847.

329. Nord (Solesmes-Wazemmes)-Sarthe. 1813-1856.

330-337. Seine (Paris). 1718-1831.

338. Seine (hanlieue)-Yonne. 1813-1859.

F⁹ 339. Gardes nationales : documents antérieurs au Premier Empire. 1789-an XI.

F⁹ 340-358. Gardes nationales : Premier Empire. An XII-1819.

F⁹ 359. Gardes nationales : première Restauration. 1814-1815.

F⁹ 360-366. Gardes nationales : Cent-jours. 1815.

Les numéros 367-371 sont vacants; les registres qu'ils désignaient sont aujourd'hui cotés F 1380, 1421, 1452, 3170, 3171.

F⁹ 372-398. Gardes nationales : seconde Restauration. 1790-1827.

*381. Enregistrement des brevets d'officiers. 1817-1818.

Les numéros 389-394 sont vacants; les articles qu'ils désignaient (Enregistrement de la correspondance du Colonel général) sont aujourd'hui cotés F 3164-3169.

395-396. Correspondance du Colonel général. 1815-1818.

397. Papiers du Comité des inspecteurs généraux. 1816-1818.

*398. Procès-verbaux des séances du Comité des gardes nationales de France. 1817-1818.

F⁹ 399-422. Gardes nationales : gouvernement de Juillet. 1830-1847.

*419-422. Contrôle du personnel à la nomination du Roi; par départements. 1832-1833.

F⁹ 422 bis-423. Gardes nationales : régimes postérieurs au gouvernement de Juillet, 1848-1858.

F⁹ 424-740. Gardes nationales : dossiers classés par départements, et constituant en principe, pour chacun de ceux-ci, deux groupes, le premier chronologique, le second alphabétique, par noms de communes.

424-425. Ain. 1792-1850.

426-428. Aisne. 1789-1857.

429-430. Allier. 1791-1853.

431-432. Alpes (Basses-). An VI-1851.

433-434. Alpes (Hautes-). 1792-1852.

435. Alpes-Maritimes-Arno. An XIV-1814.

436-437. Ardèche. 1792-1853.

438-440. Ardennes. 1792-1857.

441-444. Ariège. An IV-1854.

445-447. Aube. An VII-1850.

448-451. Aude. An VI-1853.

- 452-454. Aveyron. 1792-1849.
- 455-458. Bouches-du-Rhône. 1792-1849.
459. Bouches-de-l'Elbe-Bouches-de-l'Yssel. 1812-1819.
- 460-462. Calvados. 1791-1849.
- 463-464. Cantal. 1791-1847.
- 465-467. Charente. 1792-1849.
- 468-471. Charente-Inférieure. 1791-1849.
- 472-473. Cher. 1792-1852.
- 474-475. Corrèze. 1792-1849.
476. Corse. 1791-1849.
- 477-479. Côte-d'Or. 1792-1849.
- 480-482. Côtes-du-Nord. Au III-1849.
- 483-484. Creuse. An VII-1850.
- 485-487. Doire-Dordogne. 1791-1849.
- 488-490. Doubs. 1791-1848.
- 491-494. Drôme. 1791-1851.
- 495-*497. Dyle. An XIV-1813.
498. Ems-Occidental-Ems-Supérieur. 1812-1813.
499. Escaut. 1808-1814.
- 500-502. Eure. 1792-1849.
- 503-505. Eure-et-Loir. 1791-1849.
- 506-509. Finistère. 1814-1848.
510. Forêts-Frise. 1809-1813.
- 511-513. Gard. 1791-1849.
- 514-516. Garonne (Haute-). 1792-1849.
517. Gênes. 1809-1814.
- 518-521. Gers. 1792-1848.
- 522-525. Gironde. 1791-1849.
- 526-529. Hérault. 1790-1849.
- 530-532. Ille-et-Vilaine. 1792-1849.

- 533-534. Indre. 1791-1851.
- 535-537. Indre-et-Loire. 1791-1851.
- 538-540. Isère. 1791-1854.
541. Jemmapes. An VIII-1813.
- 542-544. Jura. 1792-1856.
- 545-547. Landes. 1792-1849.
548. Léman. An XIV-1812.
- 549-551. Loir-et-Cher. 1790-1850.
- 552-554. Loire. 1792-1847.
- 555-556. Loire (Haute-). An VI-1849.
- 557-559. Loire-Inférieure. An V-1848.
- 560-562. Loiret. 1791-1849.
- 563-564. Lot. An IV-1850.
- 565-566. Lot-et-Garonne. 1790-1851.
- 567-568. Lozère. 1793-1849.
569. Lys. An XIV-1814.
- 570-572. Maine-et-Loire. 1791-1852.
- 573-576. Manche. 1792-1852.
577. Marengo-Méditerranée et Île d'Elbe. An XII-1815.
- 578-580. Marne. 1809-1850.
- 581-582. Marne (Haute-). 1793-1849.
- 583-584. Mayenne. 1791-1848.
- 585-588. Meurthe. 1791-1848.
- 589-591. Meuse. 1791-1851.
592. Meuse-Inférieure-Mont-Blanc. An III-1817.
593. Monlenotte-Mont-Tonnerre. An III-1834.
- 594-595. Morbihan. 1790-1849.
- 596-599. Moselle. 1791-1849.
600. Nèthes (Deux-). An X-1814.
- 601-603. Nièvre. 1792-1850.

- 604-609. Nord. 1791-1850.
- 610-613. Oise. 1791-1856.
- 614-617. Orne. 1792-1857.
618. Ombrone-Ourthe. An V-1814.
- 619-623. Pas-de-Calais. An XIV-1850.
- 624-625. Pô-Puy-de-Dôme. 1791-1851.
- 626-627. Pyrénées (Basses-). 1791-1855.
- 628-630. Pyrénées (Hautes-). 1791-1849.
- 631-633. Pyrénées-Orientales. 1806-1850.
- 634-639. Rhin (Bas-). 1791-1853.
- 640-642. Rhin (Haut-). 1791-1821.
643. Rhin-et-Moselle. An XIV-1819.
- 644-645. Rhône-et-Loire, Rhône. 1792-1850.
646. Roër. An XIV-1813.
647. Rome-Sambre-et-Meuse. An XI-1814.
- 648-649. Saône (Haute-). 1791-1851.
- 650-651. Saône-et-Loire. 1791-1850.
652. Sarre-Sesia. 1806-1814.
- 653-654. Sarthe. 1791-1851.
655. Seine (en général). 1810-1860.
- 656-687. Seine (Paris). 1789-1861.
- 688-689. Seine (moins Paris). 1791-1851.
- 690-695. Seine-Inférieure. An V-1850.
- 696-698. Seine-et-Marne. An IV-1851.
- 699-704. Seine-et-Oise. 1791-1852.
- 705-707. Sèvres (Deux-). 1791-1850.
708. Simplon-Stura. 1807-1814.
- 709-*713. Somme. 1791-1854.
- 714-715. Tarn. An III-1850.
- 716-718. Tarn-et-Garonne. 1809-1851.

719. Taro-Trasimène. 1806-1813.

720-722. Var. 1791-1854.

723-724. Vaucluse. An IX-1854.

725-727. Vendée. 1792-1855.

728-731. Vienne. An VII-1849.

732-733. Vienne (Haute-). 1812-1847.

734-736. Vosges. 1791-1855.

737-739. Yonne. 1791-1847.

740. Yssel-Supérieur-Zuyderzée. 1812-1819.

F⁹ 741. Garde du Roi. 1791-1792.

F⁹ 742. Volontaires nationaux, piquiers, régiment provincial de Paris. 1791-an v.

F⁹ 743. Grenadiers de la représentation nationale, vétérans nationaux, colonnes mobiles, bataillons auxiliaires départementaux, compagnies franches. Ans IV-X.

F⁹ 744. Armée de réserve, éclaireurs, gardes-côtes, garde municipale de Paris, garde des Consuls, vétérans, vélites, élèves de la Patrie. An VIII-1832.

F⁹ 745. Pionniers, cheveu-légers belges, légion portugaise, miquelets, chasseurs volontaires de Livourne, bataillon franc de l'île d'Elbe, pupilles hollandais, colonnes mobiles, gardes soldées de Hollande, hussards croates, gardes du corps du roi de Rome, armée de réserve de Lyon, garde impériale, jeune garde; légions départementales, projet. 1806-1815.

F⁹ 746-889. Compagnies de réserve créées par décret du 24 floréal an XIII, à raison d'une compagnie par département, et supprimées par ordonnance du 31 mai 1814.

788. Ain.

790. Allier.

789. Aisne.

791. Alpes (Basses-)-Alpes (Hautes-).

792. Alpes-Maritimes.

793. Apennins.

794. Ardèche.

795. Ardennes.

796. Ariège-Arno.

- 797. Aube-Aude.
- 798. Aveyron.
- 799. Bouches-de-l'Elbe-Bouches-de-l'Escaut.
- 800. Bouches-de-la-Meuse.
- 801. Bouches-du-Rhin.
- 802. Bouches-du-Rhône.
- 803. Bouches-du-Weser-Bouches-de-l'Yssel.
- 804. Calvados.
- 805. Cantal.
- 806. Charente.
- 807. Charente-Inférieure.
- 808. Cher-Corse.
- 809. Côte-d'Or.
- 810. Côtes-du-Nord-Creuse.
- 811. Doire-Dordogne.
- 812. Doubs.
- 813. Drôme.
- 814. Dyle.
- 815. Ems-Occidental-Ems-Supérieur.
- 816. Escaut.
- 817. Eure.
- 818. Eure-et-Loir.
- 819. Finistère.
- 820. Forêts.
- 821. Frise-Gard.
- 822. Garonne (Haute-).
- 823-824. Gênes.
- 825. Gers.
- 826. Gironde.
- 827. Hérault.

828. Ille-et-Vilaine.

829. Indre.

830. Indre-et-Loire.

831. Isère-Jemmapes.

832. Jura.

833. Landes-Léman.

834. Lippe-Loir-et-Cher.

835. Loire-Loire (Haute-).

836-837. Loire-Inférieure.

838. Loiret-Lot.

839. Lot-et-Garonne.

840. Lozère.

841. Lys.

842. Maine-et-Loire.

843. Manche.

844. Marengo.

845. Marne-Marne (Haute-).

F⁹. AFFAIRES MILITAIRES.

385

846. Mayenne-Méditerranée.

847. Meurthe.

848. Meuse.

849. Meuse-Inférieure-Mont-Blanc.

850. Montenotte.

851. Mont-Tonnerre.

852. Morbihan.

853. Moselle.

854. Nèthes (Deux-).

855. Nièvre.

- 856. Nord.
- 857. Oise.
- 858. Ombrone.
- 859. Orne.
- 860. Ourthe.
- 861. Pas-de-Calais.
- 862. Pô.
- 863. Puy-de-Dôme-Pyrénées (Basses-).
- 864. Pyrénées (Hautes-)-Pyrénées-Orientales.
- 865. Rhin (Bas-).
- 866. Rhin (Haut-).
- 867. Rhin-et-Moselle.
- 868. Rhône.
- 869. Roër.
- 870. Rome-Sambre-et-Meuse.
- 871. Saône (Haute-).
- 872. Saône-et-Loire-Sarre.
- 873. Sarthe-Seine.
- 874. Seine-Inférieure.
- 875. Seine-et-Marne.
- 876. Seine-et-Oise.
- 877. Sesia.
- 878. Sèvres (Deux-).
- 879. Somme.
- 880. Stura.
- 881. Tarn.
- 882. Tarn-et-Garonne-Trasimène.
- 883. Var.
- 884. Vaucluse-Vendée.
- 885. Vienne.

886. Vienne (Haute-).

887. Vosges.

888. Yonne.

889. Yssel-Supérieur-Zuyderzée.

F⁹ 890-895. Gardes d'honneur locales. An XIV-1812.

893. Aisne-Hérault.

894. Ille-et-Vilaine-Mont-Blanc.

895. Mont-Tonnerre-Zuyderzée.

F⁹* 896-1031. Gardes d'honneur organisées militairement en 1813.

Les n^{os} 900-905 sont vacants; les registres qu'ils ont désignés sont actuellement cotés F 3131-3136.

913. Ain.

914. Aisne.

915. Allier.

916. Alpes (Basses-).

917. Alpes (Hautes-)-Alpes-Maritimes.

918. Apennins.

919. Ardèche.

920. Ardennes.

921. Ariège.

922. Arno.

923. Aube.

924. Aude.

925. Aveyron.

926. Bouches-de-l'Escaut.

927. Bouches-de-la-Meuse.

928. Bouches-du-Rhin.

929. Bouches-du-Rhône.

930. Bouches-du-Weser-Bouches-de-l'Yssel.

931. Calvados.

- 932. Cantal.
- 933. Charente.
- 934. Charente-Inférieure.
- 935. Cher.
- 936. Corrèze.
- 937. Corse-Côte-d'Or.
- 938. Côtes-du-Nord-Creuse.
- 939. Doire.
- 940. Dordogne.
- 941. Doubs.
- 942. Drôme.
- 943. Dyle.
- 944. Ems-Occidental.
- 945. Ems-Oriental.
- 946. Ems-Supérieur.
- 947. Escaut.
- 948. Eure.
- 949. Eure-et-Loir.
- 950. Finistère.
- 951. Forêts.
- 952. Frise.
- 953. Gard.
- 954. Garonne (Haute-).
- 955. Gênes.
- 956. Gers.
- 957. Gironde.
- 958. Hérault.
- 959. Ille-et-Vilaine.
- 960. Indre.
- 961. Indre-et-Loire-Isère.

962. Jemmapes.

963. Jura.

964. Landes.

965. Léman.

966. Lippe.

967. Loir-et-Cher.

968. Loire.

969. Loire (Haute-).

970. Loire-Inférieure.

971. Loiret.

972. Lot.

973. Lot-et-Garonne.

974. Lozère.

975. Lys.

976. Nlaine-et-Loire.

977. Manche.

978. Marengo.

979. Marne.

980. Marne (Haute-).

981. Mayenne.

982. Méditerranée.

983. Meurthe.

984. Meuse.

985. Meuse-Inférieure.

986. Mont-Blanc.

987. Montenotte.

988. Mont-Tonnerre.

989. Morbihan.

990. Moselle.

991. Nèthes (Deux-).

- 992. Nièvre.
- 993. Nord.
- 994. Oise.
- 995. Ombrone.
- 996. Orne.
- 997. Ourthe.
- 998. Pas-de-Calais.
- 999. Pô-Puy-de-Dôme.
- 1000. Pyrénées (Basses-) -- Pyrénées-Orientales.
- 1001. Rhin (Bas-).
- 1002. Rhin (Haut-).
- 1003. Rhin-et-Moselle.
- 1004. Rhône.
- 1005. Roër.
- 1006. Rome.
- 1007. Sambre-et-Meuse.
- 1008. Saône (Haute-).
- 1009. Saône-et-Loire.
- 1010. Sarre.
- 1011. Sarthe.
- 1012. Seine.
- 1013. Seine-Inférieure.
- 1014. Seine-et-Marne.
- 1015. Seine-et-Oise.
- 1016. Sesia.
- 1017. Sèvres (Deux-)-Simplon.
- 1018. Somme-Stura.
- 1019. Tarn:
- 1020. Tarn-et-Garonne.
- 1021. Taro.

1022. Trasimène.

1023. Var.

1024. Vaucluse.

1025. Vendée.

1026. Vienne.

1027. Vienne (Haute-).

1028. Vosges.

1029. Yonne.

1030. Yssel-Supérieur.

1031. Zuyderzée.

F⁹ 1032-1034. Gendarmerie d'ordonnance. 1806-1807.

1033. Ain-Lot-et-Garonne.

1034. Lozère-Yonne; États de Parme et de Plaisance.

F⁹ 1035. Corps francs, gardes du corps du Roi, armée catholique et royale, lanciers, légions départementales, volontaires royaux, artillerie de la marine, voltigeurs corses, garde municipale de Paris, ouvriers marins, garde républicaine, garde impériale. 1814-1854.

F⁹ 1036-1041. Garde royale. 1815-1825.

1037. Ain-Corrèze.

1038. Corse-Isère.

1039. Jura-Orne.

1040. Pas-de-Calais-Seine.

1041. Seine-Intérieure-Yonne.

F⁹ 1042-1071. Compagnies départementales créées, sur le modèle des compagnies de réserve de l'Empire, par la loi du 23 novembre 1815, et supprimées par l'article XIX de la loi du 10 mars 1818 sur le recrutement de l'armée. 1815-1825.

1044. Ain-Allier.

1045. Alpes (Basses-)-Alpes (Hautes-).

1046. Ardèche-Aube.

1047. Aude-Calvados.

1048. Cantal-Charente-Inférieure.

1049. Cher-Corse.

1050. Côte-d'Or-Creuse.

387

1051. Dordogne-Drôme.

1052. Eure-Finistère.

1053. Gard-Gers.

1054. Gironde-Ille-et-Vilaine.

1055. Indre-Isère.

1056. Jura-Loire.

1057. Loire (Haute-)-Loiret.

1058. Lot-Lozère.

1059. Maine-et-Loire-Marne.

1060. Marne (Haute-)-Meurthe.

1061. Meuse-Moselle.

1062. Nièvre-Oise.

1063. Orne-Puy-de-Dôme.

1064. Pyrénées (Basses-) -- Pyrénées-Orientales.

1065. Rhin (Bas-)-Rhône.

1066. Saône (Haute-)-Sarthe.

1067. Seine-Seine-et-Oise.

1068. Sèvres (Deux-)-Tarn.

1069. Tarn-et-Garonne-Vaucluse.

1070. Vendée-Vienne.

1071. Vienne (Haute-)-Yonne.

F⁹ 1072-1152. Garde nationale mobile créée à Paris en février 1848 et supprimée en 1850. 1848-1862.

F⁹* 1153. Registre général des armes délivrées au magasin militaire de l'hôtel de ville de Paris par l'abbé Lefèvre, électeur ecclésiastique. 1789.

F⁹ 1154-1156. Vainqueurs de la Bastille, combattants de l'Ouest, combattants de Juillet. 1831-1849.

F⁹ 1157-1159. Dommages de Juillet⁽¹⁾. 1830-1849.

(1) Voir, sur le même objet, F^{1d} III 29-78.

F⁹ 1160. Victimes des événements de l'Ouest en 1832. 1833-1845.

F⁹ 1161. Victimes des 5 et 6 juin 1832. 1832-1841.

F⁹ 1162-1169. Victimes des événements d'avril 1834 à Paris et à Lyon. 1834-1852.

F⁹ 1170-1245. Dommages de février et de juin 1848 et de décembre 1851. 1848-1861.

1186-1245. Dossiers, classés selon l'ordre alphabétique des noms d'indemnitaires, des commissions instituées par décrets des 7 septembre 1850, 7 décembre 1851, 21 mars 1852 et 24 septembre 1853⁽¹⁾.

(1) Les dossiers des combats de février et juin 1848 sont conservés dans F^{1d} III 83-98.

F⁹*1246-*1255. Registres divers provenant de la garde nationale de la Seine et concernant en totalité ou en partie les événements de la seconde République. 1840-1861.

F⁹ 1256-1259. Mobilisation de la garde nationale en 1870-1871.

1256. Ain-Finistère.

1257. Hérault-Indre.

1258. Loir-et-Cher-Loiret.

1259. Marne-Yonne.

F⁹*1260-*1347. Registres divers provenant de la garde nationale employée à la défense de Paris en 1870-1871.

F⁹ 1348. Compagnies de francs-tireurs. 1870.

F⁹ 1349. Organisation générale de l'armée. Directions et inspections territoriales du génie. Concessions de publications. Correspondance avec les Ministres de la Guerre et de l'Administration de la guerre, principalement pour renvoi d'affaires indéterminées. Surveillance de l'île de Kadzand. Opposition du Ministère de la Guerre à l'établissement d'une nouvelle route de Grasse à Draguignan. Mausolée de Vauban aux Invalides. État de pétitions renvoyées par la Chambre. Projets d'ordre militaire présentés par des particuliers. 1790-1820.

F⁹ 1350-1430. Tombes militaires de la guerre de 1870-1871 : exécution de la loi du 4 avril 1873. 1873-1890.

1351-1353. Aisne.

- 1354-1359. Ardennes.
- 1360. Aube.
- 1361. Calvados.
- 1362-1363. Côte-d'Or.
- 1364-1366. Doubs.
- 1367-1369. Eure.
- 1370-1376. Eure-et-Loir.
- 1377. Indre-Indre-et-Loire.
- 1378-1379. Jura.
- 1380-1383. Loir-et-Cher.
- 1384. Loire-Loire-Inférieure.
- 1385-1387. Loiret.
- 1388. Manche-Marne.
- 1389. Marne (Haute-).
- 1390. Mayenne.
- 1391-1396. Meurthe-et-Moselle.
- 1397-1399. Meuse.
- 1400. Nièvre-Nord.
- 1401. Oise.
- 1402. Orne.
- 1403. Pas-de-Calais.
- 1404. Rhin (Haut-)-Rhône.
- 1405 -- 1406. Saône (Haute-).
- 1407. Saône-et-Loire.
- 1408-1410. Sarthe.
- 1411. Savoie (Haute-).
- 1412-1416. Seine.
- 1417. Seine-Inférieure.
- 1418-1420. Seine-et-Marne.
- 1421-1423. Seine-et-Oise.

1424. Somme.

1425. Vosges.

1426. Yonne.

F⁹ 1427 à 1430. Justification de l'emploi des sommes allouées aux communes pour l'entretien des tombes militaires. 1880-1890.

1427. 1880-1882.

1428. 1883-1885.

1429. 1886-1888.

1430. 1889-1890.

F⁹ 1431. Affaires diverses relevant de l'administration militaire. 1793-1853. -- Certificats et permis de séjour. 1830-1848.

F⁹ 1432. Exécution de la circulaire du 21 septembre 1865 relative aux sapeurs-pompiers et aux gardes nationales. 1866-1867.

F⁹ 1433. Préparation militaire obligatoire. 1913-1917.